

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi vingt mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
Paul-Égide Bourdages, conseiller
M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
Sylvain Bourque, conseiller
Maude Brinck-Poirier, conseillère
Joshua Burns, conseiller
Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présente : Vital Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

Réouverture de la séance.

- 15.4 Avis de motion du règlement numéro 321-2023 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 292-2021 ; (*reporté*)
- 15.5 Dépôt du projet de règlement numéro P-321-2023 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 292-2021; (*reporté*)
- 15.6 Avis de motion du règlement numéro 322-2023 ayant pour objet la mise en place d'un programme d'aide au secteur résidentiel sur le territoire de la municipalité de Caplan;
- 15.7 Dépôt du projet règlement numéro P-322-2023 ayant pour objet la mise en place d'un programme d'aide au secteur résidentiel sur le territoire de la municipalité de Caplan;
- 15.8 Avis de motion du règlement numéro 323-2023 décrétant un emprunt de 300 000 \$ remboursable sur 10 ans ayant pour objet la mise en place d'un programme d'aide au secteur résidentiel sur le territoire de la municipalité de Caplan;
- 15.9 Dépôt du projet de règlement numéro P-323-2023 décrétant un emprunt de 300 000 \$ remboursable sur 10 ans ayant pour objet la mise en place d'un programme d'aide au secteur résidentiel sur le territoire de la municipalité de Caplan;
- 15.10 Avis de motion du règlement numéro 324-2023 autorisant la Municipalité de Caplan à accorder un montant d'aide annuelle supérieure à 1 % des crédits prévus pour les dépenses de fonctionnement du budget correspondant de la municipalité. Aux fins de son programme d'aide financière pour le logement locatif établi au projet de règlement numéro P-322-2023;
- 15.11 Dépôt du projet de règlement numéro P-324-2023 autorisant la Municipalité de Caplan à accorder un montant d'aide annuelle supérieure à 1 % des crédits prévus pour les dépenses de fonctionnement du budget correspondant de la municipalité. Aux fins de son programme d'aide financière pour le logement locatif établi au projet de règlement numéro P-322-2023;
- 15.12 Demande autorisation circulation – Pèlerinage Terre et Mer, Gaspésie les îles;
- 15.13 Demande soutien Les amis de la Maison des soins palliatifs Baie des Chaleurs;
- 15.14 Demandes firmes arpenteurs-géomètres – Havre de pêche;
- 15.15 Employé service cantine centre sportif;
- 15.16 Autre(s) sujet(s)

Période de questions.

Levée de la séance.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 6 MARS 2023

Le maire, Mme Lise Castilloux, procède à la réouverture de la séance ajournée le 6 mars 2023.

M. Jean-Bertrand Molloy propose l'adoption de l'ordre du jour avec la possibilité d'ajouter d'autres points.

Unanimité.

15.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2021

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

15.5 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-321-2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2021

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

15.6 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 322-2023 AYANT POUR OBJET LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE AU SECTEUR RÉSIDENTIEL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

M. Joshua Burns donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance subséquente l'adoption du règlement numéro 322-2021 ayant pour objet la mise en place d'un programme d'aide au secteur résidentiel sur le territoire de la municipalité de Caplan

Ce règlement a pour but et conséquence la stimulation à la construction de nouveaux logements locatifs, que ce soit dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment ou d'une rénovation d'un bâtiment existant afin de permettre l'ajout d'unités locatives résidentielles, et ce, à l'ensemble du territoire de la municipalité de Caplan dans la mesure où l'usage projeté est conforme au règlement de zonage en vigueur.

15.7 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-322-2023 AYANT POUR OBJET LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE AU SECTEUR RÉSIDENTIEL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

M. Joshua Burns dépose le projet de règlement numéro P-322-2023.

Les membres du conseil municipal ont reçu à l'avance le projet de règlement et il leur a été expliqué.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Caplan pour fin de consultation.

15.8 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 323-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$ REMBOURSABLE SUR 10 ANS AYANT POUR OBJET LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE AU SECTEUR RÉSIDENTIEL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

M. Sylvain Bourque donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 323-2023 décrétant un emprunt de 300 000 \$ remboursable sur 10 ans ayant pour objet la mise en place d'un programme d'aide au secteur résidentiel sur le territoire de la municipalité de Caplan.

15.9 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-323-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$ REMBOURSABLE SUR 10 ANS AYANT POUR OBJET LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE AU SECTEUR RÉSIDENTIEL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

M. Sylvain Bourque dépose le projet de règlement numéro P-323-2023.

Les membres du conseil municipal ont reçu à l'avance le projet de règlement et il leur a été expliqué.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Caplan pour fin de consultation.

15.10 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 324-2023 AUTORISANT LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN À ACCORDER UN MONTANT D'AIDE ANNUELLE SUPÉRIEURE À 1 % DES CRÉDITS PRÉVUS POUR LES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET CORRESPONDANT DE LA MUNICIPALITÉ AUX FINS DE SON PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE LOGEMENT LOCATIF ÉTABLI AU RÈGLEMENT NUMÉRO 322-2023

M. Paul-Égide Bourdages donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 324-2023.

Ce règlement a pour but et conséquence d'autoriser la Municipalité de Caplan à accorder un montant d'aide annuelle supérieure à 1 % des crédits prévus pour les dépenses de fonctionnement du budget correspondant de la municipalité aux fins de son programme d'aide financière pour le logement locatif établi au règlement numéro 322-2023.

15.11 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-324-2023 AUTORISANT LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN À ACCORDER UN MONTANT D'AIDE ANNUELLE SUPÉRIEURE À 1 % DES CRÉDITS PRÉVUS POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET CORRESPONDANT DE LA MUNICIPALITÉ AUX FINS DE SON PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE LOGEMENT LOCATIF ÉTABLI AU RÈGLEMENT NUMÉRO 322-2023

M. Paul-Égide dépose le projet de règlement numéro P-324-2023.

Les membres du conseil municipal ont reçu à l'avance le projet de règlement et il leur a été expliqué.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Caplan pour fin de consultation.

RÉSOLUTION 023-03-459

15.12 DEMANDE AUTORISATION CIRCULATION – PÈLERINAGE TERRE ET MER, GASPÉSIE-LES ÎLES

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage reçue de la part du Diocèse de Gaspé pour la 16^e édition du Pèlerinage Terre et Mer, Gaspésie-Les îles qui se tiendra du 25 juin au 1^{er} juillet 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT QU'une partie du tronçon de la route utilisée le 26 juin 2023 se trouve sur le territoire de la Municipalité de Caplan;

CONSIDÉRANT QU'il est requis pour le ministère des Transports de recevoir l'autorisation de la Municipalité dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal de Caplan autorise le Diocèse de Gaspé à accéder au territoire de la Municipalité pour l'activité Pèlerinage Terre et Mer, Gaspésie-Les Îles le 26 juin 2023, tel que demandé;

Que les responsables de l'organisation de l'activité s'assurent de recevoir toutes les autorisations requises (ministère des Transports, Sûreté du Québec, etc.);

Que l'évènement n'implique aucune responsabilité de la Municipalité;

Adopté.

RÉSOLUTION 023-03-460

15.13 DEMANDE SOUTIEN LES AMIS DE LA MAISON DES SOINS PALLIATIFS BAIE DES CHALEURS

CONSIDÉRANT QUE le comité « Les amis de la Maison des soins palliatifs Baie des Chaleurs » organise une activité de financement au centre communautaire le 29 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est au profit de la maison des soins palliatifs Baie des Chaleurs;

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la salle (170 \$) pour l'occasion;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim recommande d'accepter cette sollicitation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la demande du comité « Les amis de la maison de soins palliatifs » et offre la gratuité du centre communautaire pour leur activité de financement au profit de la maison des soins palliatifs de la Baie des Chaleurs prévu le 29 avril prochain.

Adopté.

RÉSOLUTION 023-03-461

15.14 DEMANDES FIRMES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – HAVRE DE PÊCHE

CONSIDÉRANT le nombre important de propriétaires et de bâtiments à proximité immédiate du terrain du quai au Ruisseau Leblanc;

CONSIDÉRANT QU'un arpenteur-géomètre est requis dans ce dossier pour permettre la négociation sans ambiguïté entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant au dossier, la firme Lelièvre Conseils;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil accepte qu'une demande de prix soit faite à deux (2) firmes d'arpenteurs-géomètres;

Que le directeur général par intérim soit autorisé à signer tous documents en lien avec ce dossier;

Adopté.

RÉSOLUTION 023-03-462

15.15 EMPLOYÉ SERVICE CANTINE CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT l'embauche d'employé pour le service de cantine au centre sportif durant la semaine de relâche;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil entérine le paiement de 120 \$ le service de cantine au centre sportif la semaine du 28 février 2023.

Adopté.

15.16 AUTRE(S) SUJET(S) :

Aucun sujet n'a été ajouté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ou commentaire n'ont été émis.

RÉSOLUTION 023-03-463

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Paul-Égide Bourdages la séance est levée.

Il est 19 h 35.

Unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME